



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 29 Septembre 2021

Etaient présents : M. Franck OSSWALD, Mme Sandrine HAMM-NISETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Marie MARQUES, M. Michel FROTTIER, M. Denis CELARIÉ, M. Roberto ERNESTI, M. Jean-Louis GREGOIRE, M. Éric LAHON, Mme Isabelle RAULET, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et M. Olivier SCHMITT

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER (à M. Franck OSSWALD), Mme Catherine ALBERT (à Mme Sandrine HAMM-NIZETTE), M. Philippe CHARPY (à M. Michel FROTTIER), M. Robin CISNEROS (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), M. Daniel JUNG (à M. Franck OSSWALD), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à M. Denis CELARIÉ), Mme Claire MAZZOCCHI (à M. Jean-Louis GREGOIRE), M. Hubert PAYEN (à M. Olivier SCHMITT),

Etaient absents sans excuse : M. Christophe PREVOST, Mme Maryvonne BRUNEL et Mme Manon REYEN

En outre, assistait à la séance : Mme Catherine SCHMITT, Directrice Générale des Services.
Monsieur Éric LAHON a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 29 septembre 2021 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a pris les décisions suivantes :

Approuvé le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2021	Par 17 voix pour et 3 abstentions (MM. ERNESTI, PAYEN et SCHMITT)
Pris acte de la communication des décisions du Maire n° 12, 13,14 et 15/2021.	Les membres du conseil municipal ont pris acte
1 – A désigné les 8 conseillers municipaux membres du Comité de Gestion pour le fonctionnement du Centre Socioculturel de Saint-Julien-lès-Metz : M. Yannick SCHNEIDER, Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Michel FROTTIER, M. Éric LAHON, M. Denis CELARIÉ, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE et M. Jean-Louis GREGOIRE	Par 14 voix pour, (MM. ERNESTI et PAYEN ont reçu 5 voix chacun)
2 – A autorisé les modifications du budget en section d'investissement équilibré à 0,00 € : - Taxe d'aménagement : + 1 150 € - Travaux à l'hôtel de ville : + 14 850 € - Travaux de voirie : - 16 000 €	Par 16 voix pour et 4 abstentions (MM. CISNEROS, PAYEN et SCHMITT et Mme JAGER-SCHILTZ)

<p>3 –</p> <ul style="list-style-type: none"> - A autorisé l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section 9 n° 588/0038 d'une superficie de 86 ca sur la base de l'euro symbolique ; - A autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte portant intégration dans le domaine public communal de la parcelle précitée ; - A laissé à la charge du vendeur les frais de notaire résultant de cet acte. 	<p>Par 19 voix pour et 1 voix contre (M. GREGOIRE)</p>
<p>4 – A intégré dans le domaine public communal, après vérification du bon état des éclairages, les réseaux d'éclairage public du lotissement « les Hauts de Saint-Julien » correspondant aux parcelles cadastrées section 9 n° 518, 591, 593, 572, 586 et 587</p>	<p>Par 17 voix pour et 3 abstentions (MM. ERNESTI, PAYEN et SCHMITT)</p>
<p>5 –</p> <ul style="list-style-type: none"> - A supprimé l'exonération de la taxe communale sur le foncier bâti pour les constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement ; - A fixé le taux d'exonération à 40 %. 	<p>Par 15 voix pour et 5 voix contre (MM. CISNEROS, ERNESTI, PAYEN et SCHMITT et Mme JAGER-SCHILTZ)</p>
<p>6 – A décidé le reversement de 50 % du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par la Métropole sur le territoire de la commune pour la période 2021 - 2026</p>	<p>A l'unanimité</p>
<p>7 – A pris acte des rapports d'activité 2021 de HAGANIS relatifs à l'assainissement et au traitement des déchets</p>	<p>Les membres du conseil municipal ont pris acte</p>
<p>8 – A évoqué les points divers</p>	

La séance est levée à 21 heures.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 30 septembre 2021

Le Maire



Franck OSSWALD